

CONDITIONS GÉNÉRALES

JPC France

JPC SÉJOURS

JPC France est une association Loi 1901 à but non lucratif et membre de Youth For Christ International, de la FPF et du CNEF.

La gestion de l'activité d'Accueil Collectif de Mineurs est donnée à JPC Séjours, pôle faisant partie intégrante de JPC France, situé au Centre JPC « Les chênes de Mamré » établi dans le département de la Drôme.

JPC Séjours dispose des agréments suivants : Chèques Vacances, VACAF (selon agréments accordés), Jeunesse et Sport.

Tous les séjours JPC font l'objet d'une déclaration auprès du service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de la Drôme.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les séjours organisés par l'association, sauf disposition contraire.

INSCRIPTIONS À NOS SÉJOURS

En inscrivant votre enfant à un séjour organisé par JPC, vous acceptez pleinement et de manière libre et éclairée nos conditions générales, notre projet éducatif ainsi que les projets pédagogiques de chacun des séjours proposés.

La mise en œuvre de cette acceptation se fait par l'intermédiaire de la signature du dossier d'inscription et des documents annexes.

Afin de valider l'inscription de votre enfant, les documents suivants doivent être dûment remplis et signés :

- Le formulaire d'inscription avec le NOM, PRENOM et DATE DE NAISSANCE de l'enfant
- La fiche sanitaire comportant toutes les informations liées à la santé de l'enfant
- La photocopie du carnet de vaccination
- La fiche transport
- Les autorisations
- Le règlement des séjours

En cas de dossier incomplet au 1^{er} jour du séjour réservé, JPC se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant.

Une fois votre inscription prise en compte, un e-mail de confirmation vous sera délivré. Les informations importantes et complémentaires seront également transmises par messagerie électronique.

La signature d'un des responsables légaux vaut acceptation de l'inscription de l'enfant, et atteste que cet accord a été donné en concertation avec l'autre titulaire de l'autorité parentale, conformément aux dispositions des articles 372 et suivants le Code Civil.

RÉGLEMENT ET TARIFS DES SÉJOURS

JPC accepte les paiements en : chèques, espèces, virements bancaires, chèques vacances, VACAF, dans la mesure de leur validité et/ou des agréments accordés.

Le paiement du séjour doit intervenir au plus tard le 1^{er} jour du séjour, lors du dépôt de l'enfant. Toutefois, pour permettre un accueil inclusif et indépendant des ressources financières, il sera possible, sur demande, de régler le séjour de façon échelonnée et ce, même postérieurement au séjour.

Pour chaque séjour réservé, une facture vous sera délivrée.

Les tarifs des séjours annoncés lors de l'ouverture des inscriptions sont non susceptibles de variation et ce, peu importe l'évolution du coût de la vie.

JPC dispose également d'offres* pour rendre les séjours accessibles au plus grand nombre :

- Réduction famille nombreuse (à partir de 3 enfants)
- Parrainage « Ramène tes copains »
- Offre spéciale pour plusieurs séjours réservés

**Offres soumises à conditions. Pour en savoir plus, merci de nous contacter.*

Chaque année, un fonds de solidarité est également mis en place pour aider les familles en difficulté financière. Cette demande se fait par dossier auprès de la coordination des séjours.

CONVOYAGES

Certains séjours offrent la possibilité de faire venir vos enfants en convoyage organisé par JPC.

La responsabilité de JPC envers les enfants participant au convoyage s'arrête dès qu'ils ont été remis à leur responsable légal.

Lors des convoyages, JPC s'engage à respecter les taux d'encadrement et de veiller à la sécurité des enfants.

ASSURANCES

Une assurance responsabilité civile couvre votre enfant lors de nos séjours pour les dommages corporels et matériels causés par la faute de JPC.

GENERALI

2 rue Pillet-Will 75009 Paris

N° DE CONTRAT: 63 020 417

Conformément à la législation en vigueur, JPC peut être amené à demander, pour certaines activités, la fourniture d'une attestation de compétences aquatiques ou d'un certificat médical. À défaut de présentation de ces documents, l'enfant ne pourra pas participer à l'activité concernée.

JPC se réserve également le droit de vous demander la délivrance d'une attestation d'assurance individuelle extrascolaire au nom de votre enfant en cas d'accident n'engageant pas la responsabilité de JPC.

ANNULATION, MODIFICATION, DÉSISTEMENT

A JPC, l'acompte réserve la place du participant, et n'est pas remboursé en cas de désistement de celui-ci de son fait, sauf cas majeur (certificat médical, circonstances familiales graves, hospitalisation, décès)

JPC se réserve également le droit d'annuler ou de modifier un séjour organisé en cas de force majeure ou si les conditions légales ne sont pas réunies. Le remboursement sera alors total

FOI ET VALEURS CHRÉTIENNES

Notre éthique est basée sur la Bible et la foi chrétienne. Dans tous nos séjours, des temps de partage autour des valeurs chrétiennes sont proposés quotidiennement. Ces temps ne sont aucunement obligatoires.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

JPC prend en compte les régimes alimentaires suivants : sans porc, allergies, intolérances, végétarien. Tout autre régime ne pourra faire l'objet de dérogation alimentaire.

JPC garantit l'accueil, la sécurité et la protection des participants aux séjours.

Lors de l'inscription de votre enfant, vous êtes dans l'obligation de nous faire parvenir sa fiche sanitaire contenant tout renseignement utile à garantir sa sécurité physique et morale. Tout traitement (avec ordonnance), PAI, allergies...doit être mentionné sur ladite fiche.

Durant les séjours, JPC fait l'avance des frais médicaux et de pharmacie qui restent cependant à la charge des familles et qui doivent s'en acquitter après émission de la facture et des pièces justificatives pour obtenir remboursement auprès des organismes sociaux.

AVERTISSEMENTS

Lors des séjours, l'alcool et la cigarette ainsi que ses dérivés ne sont pas permis. Le vol, la détention ou l'usage de stupéfiants, la violence physique ou morale, le harcèlement et tout autre comportement pénalement répréhensible ne sera pas toléré. Le non-respect, pendant le séjour, du règlement interne de JPC Séjours peut entraîner, après décision de l'équipe de direction, une mesure d'éviction disciplinaire du participant. Dans le cadre d'une éviction disciplinaire, les frais supplémentaires liés à ce retour anticipé, y compris le coût du transport aller-retour éventuel d'un accompagnateur missionné, ses frais de mission et de toute dépense afférente, demeurent intégralement à la charge du ou des titulaires de l'autorité parentale. Aucune somme ne sera remboursée au titre du séjour interrompu.

Chaque enfant participant s'engage à respecter les règles de vie éditées au début de chaque séjour et à faire preuve de bienveillance et de respect envers les autres participants.

Les téléphones et appareils électroniques ainsi que la nourriture pouvant être amenés par le participant pourront être mis de côté par le directeur en début de séjour (selon les règles de vie communiquées en amont du séjour). Ils pourront être restitués à votre enfant lors de créneaux spécifiques dans la journée.

Il est expressément rappelé qu'en vertu de l'article 1242 du Code Civil, le ou les titulaires de l'autorité parentale sont solidairement responsables du dommage causé par leur enfant mineur habitant avec eux, et ce, même lorsque l'enfant est temporairement confié à un tiers, tel qu'un organisme de centre de vacances. La responsabilité parentale demeure ainsi engagée pendant toute la durée du séjour, y compris en cas de faute, d'incivilité ou de non-respect des règles.

En inscrivant un participant à un séjour de JPC, ses responsables légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. Si la responsabilité de JPC devait être mise en cause du fait d'actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant son séjour, y compris pendant le transport, JPC exercera son recours en responsabilité à l'encontre du responsable légal du participant.

OBJETS DE VALEUR

Nous déconseillons vivement à vos enfants d'apporter des objets de valeur lors des séjours afin d'éviter tout vol, perte ou dégradation pour lesquels JPC décline toute responsabilité.

PROJETS ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Le projet éducatif de JPC Séjour se trouve en annexe de ces conditions. Le projet pédagogique de chaque séjour est disponible à la demande.

Le projet éducatif énonce les objectifs fixés par JPC ainsi que les différents moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Merci d'en prendre connaissance. En inscrivant votre enfant vous acceptez ces projets.

DROITS À L'IMAGE

En autorisant votre enfant lors de l'inscription, vous accordez à JPC le droit d'utiliser les photos et vidéos (liste non exhaustive) où votre enfant apparaîtrait, pour permettre la promotion de ses activités par tous supports actuels (vidéos, diaporamas, tracts, dépliants, plaquettes, réseaux sociaux, internet...) pour une durée de 3 ans à partir de la fin du séjour.

RGPD

En inscrivant votre enfant sur l'un de nos séjours, vous consentez à ce que vos données personnelles soient recueillies par nos services. Seules les informations indispensables à nos activités sont conservées et utilisées dans le cadre des besoins de l'association.

Elles peuvent également être utilisées, avec votre accord préalable, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles. JPC peut être amené à stocker, traiter ces informations et/ou à les transférer à des services internes ou à des tiers (tels que assurances, compagnies de transport, prestataires réceptifs, techniques...) qui ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés au séjour et aux prestations afférentes et qui garantissent le même niveau de protection des données.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement. Elles sont traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 « RGPD ». Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression sur leurs données personnelles gratuitement par courrier postal à l'adresse suivante : *JPC France, rue Mathias Grunewald 68200 Mulhouse*

RECLAMATIONS/LITIGES

Toutes les réclamations devront être adressées à JPC Séjours, 515 chemin des Gonilles, 26120 Montemyran.

Les Parties s'engagent à résoudre les éventuels litiges amiablement en recourant, préalablement à toute action, à la conciliation ou la médiation.

COORDONNÉES

JPC Séjours

Centre les Chênes de Mamré

515 Chemin des Gonilles, 26120 MONTMEYRAN

sejours@jpcfrance.com

www.sejours.jpcfrance.com

07 85 63 57 44